Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014 DE 07H30 À 07H55, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME

PROCES-VERBAL N° 2014/02

Présents :

M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère

Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Yves GRANDJEAN, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller communal

M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur des agglomérations

M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal Commune Bulle
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
M. Daniel TERCIER, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
M. Philippe WEBER, Service des constructions et de l'aménagement
Mme Christine PASSAPLAN, Comptable, Commune de Bulle

ORDRE DU JOUR

1.	**Salutations et contrôle des présences**	2
2.	**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014**	3
3.	**Examen et approbation du budget 2015**	3
4.	**Modification des statuts Mobul, art. 6**	5
5.	**Election du Vice-Président de l'Assemblée des délégués**	5
6.	**Divers**	6

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet a le plaisir d'ouvrir cette séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à cette Assemblée des délégués de Mobul, essentiellement axée sur le budget 2015.

M. le Préfet prie d'excuser M. Yves Sudan, Président du Comité de direction.

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :
M. Yves GRANDJEAN, Conseiller communal de Bulle (3 voix)
M. Pierre PYTHOUD, Conseiller communal de Bulle (3 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :
M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :
M. Antoinette BADOUD, Syndique du Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :
M. Nicolas DOUSSE, Conseiller communal de Riaz (1 voix)
M. Stéphane SCHWAB, Conseiller communal de Riaz (1 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :
M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en page 1.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014

M. le Préfet s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal N° 2014/01 de la séance du 27 mars 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, l'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal N° 2014/01 de la séance du 27 mars 2014, avec remerciements à son auteure.

3. Examen et approbation du budget 2015

M. le Préfet cède la parole à M. Hohl, Ingénieur de Ville, qui commente le budget.

3.1 Budget d'investissement

M. Hohl prie de se référer au message : ***3.1 - Demande de crédit pour la révision du PDA,*** qui a été distribué, et précise que cet objet a été mis dans les investissements car il n'est pas certain que la démarche se poursuive jusqu'à son aboutissement, elle va s'effectuer en 3 volets :

1. Bilan des mesures réalisées (satisfaction et atteinte de l'objectif du PA1).
2. Evolution des conséquences par rapport à l'approbation et la mise en vigueur de la nouvelle LAT, suite à la votation du peuple, qui va avoir un impact important pour l'agglomération. Il s'agit d'en appréhender les retentissements et gérer au mieux cette nouvelle donne.
3. Révision du PDA (plan directeur d'agglomération), à cause de la LAT.

M. Hohl précise que si au terme de ces 3 étapes, l'on obtient des éléments permettant de faire un projet de 3ème génération, la décision sera effective. Le PA3 ne sera pas réalisé s'il n'y a pas d'objectifs, raison d'un crédit d'investissement afin de ne pas fausser le budget de fonctionnement avec un objet que l'on ne concrétiserait pas.

Il est prévu d'amortir cet investissement en 4 ans, soit dès 2016, date à laquelle interviendront les frais y relatifs au budget de fonctionnement.

M. le Préfet ouvre la discussion.

M. Schwab se réfère au PA3 et à la décision qui avait été prise d'y renoncer, et demande si la raison de la reprise de ce projet est liée aux modifications de la LAT et au fait que le PDCn doit être révisé ; ce qui aurait pour conséquence la révision du PDA Mobul et un PA3.

M. Hohl répond qu'en premier lieu il a été élaboré un PA1. Par la suite, le Comité de direction a renoncé à déposer un PA2, les mesures d'accompagnement n'étant pas suffisamment entamées. L'agglomération n'ayant pas réalisé de PA2, le PA3 doit être déposé au plus tard à fin mars 2016 ; il doit donc être élaboré en 2015.

M. Schwab revient sur le fait que le Comité avait décidé de ne pas faire de PA3 car les mesures du PA1 n'étaient pas encore mise en route, il change donc d'avis.

Mme Badoud rectifie en disant que le Comité avait renoncé à faire un PA2 et non un PA3.

M. Hohl relève qu'à l'époque un rapport avait été adressé à la Confédération, disant que l'on renonçait à faire un PA2. Celle-ci ne semblait pas en avoir tenu rigueur, mais il n'en demeure pas moins que ceux qui ont déposé un PA2 ont par contre jusqu'à fin 2016 pour réaliser un PA3. Pour l'instant, il s'agit de procéder à une étude.

3.2 Budget de fonctionnement

M. Hohl précise qu'en ce qui concerne le compte 650 / Prestations, il y a une modification des horaires et du nombre de courses pour la ligne 3 Gare - Planchy. Le Comité a choisi de supprimer trois paires de courses et d'en rajouter une, c'est une déduction d'environ Fr. 30'000.-- sur les prestations TPF pour le trafic d'agglomération.

Au chapitre 650 / Honoraires et frais études, les TPF ont suggéré une étude en collaboration avec l'agglomération de Fribourg et le Service de la mobilité, traitant de la satisfaction des voyageurs, afin d'améliorer et d'encourager l'utilisation des transports publics. Cette étude sera réalisée par l'EPFL et coûtera env. Fr. 80'000.--, Mobul devrait en assumer le 1/8e proportionnellement.

Au chapitre 790, cpte 790.318.00 / Honoraires divers, figure un montant de Fr. 20'000.-- pour une étude suggérée spontanément par l'ARG, relative à la mise en place d'une stratégie de dynamique de développement des zones d'activités régionales. Récemment, l'ARG s'est adressée à Mobul afin de créer un groupe de travail pour étudier ce qui pourrait être fait au mieux dans la gestion des terrains industriels en particulier et des zones d'activités. Ce groupe a été créé le 5 juin dernier et siège en début de séances du Comité de direction Mobul. Au montant précité, s'ajoute un montant additionnel de Fr. 5'000.-- pour les divers.

M. Hohl rajoute que le mandat administratif de la Ville de Bulle, concernant l'administration générale, cpte 020.310.00, a été diminué de Fr. 30'000.-- (par rapport au budget 2014).

M. Schwab se réfère à l'investissement budgété pour le PDA et demande si la phase de concrétisation pourrait hausser à nouveau ce poste administratif à Fr. 60'000.--.

M. Hohl répond que le travail d'étude sera principalement exécuté par des mandataires, il ne devrait pas y avoir beaucoup d'influence sur le nombre de séances du Comité.

Mme Badoud précise qu'il y a une différence pour le budget 2015, entre celui approuvé en Comité de direction du 4 septembre 2014, par rapport à l'indice (IPF) qui avait été utilisé (2012), et le budget de ce jour, qui a été modifié avec l'indice 2013 ; ce qui représente une petite différence de répartition pour les communes de Vuadens et Riaz.

M. Hohl rajoute que dans le budget 2015 adressé aux communes, le contrat de prestations TPF, au poste 650.364.00, était budgété à Fr. 2'200'000.--, alors qu'à ce jour il est de Fr. 2'250'000.--. D'autorité, le Comité avait abaissé le montant des prestations de Fr. 100'000.-- par rapport à l'offre 2015 soumise par les TPF, au vu des montants encaissés en sus ces deux dernières années.
Les TPF ont refusé de réduire le prix de leur prestations tel que proposé et ont fixé un nouveau montant à Fr. 2'300'000.--, avec des arguments à la clé. Le Comité a décidé, après consultation des membres par courriel, de couper la poire en deux et de budgéter Fr. 2'250'000.--. Ce montant doit être négocié auprès des intéressés. Le montant inscrit se situe quand même en-dessous du budget 2014 pour ce poste.

M. le Préfet ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2015.

Aucune remarque n'est formulée.

M. le Préfet passe au vote.

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents le budget de fonctionnement et d'investissement Mobul 2015.

4. Modification des statuts Mobul - art. 6 – nombre de voix des délégués

M. le Préfet précise que cette modification des statuts concerne le nombre de voix octroyées aux délégués des communes, de manière à ce qu'un délégué puisse représenter toutes les voix octroyées à sa commune. Il rajoute que cet article a également été modifié dans les statuts des CO et du Réseau Santé. Le Comité propose de modifier l'art. 6, al. 1 des statuts comme suit :

« Art. 6, al. 1 Chaque commune est représentée à l'assemblée des délégués par au moins un délégué. Sous réserve d'autres directives émises par la commune membre, chaque délégué peut disposer de l'ensemble des voix qui sont attribuées à la commune. »

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité la modification de l'art. 6, al. 1, des statuts de l'Association Mobul.

5. Election du Vice-Président de l'Assemblée des délégués

M. le Préfet rappelle que l'Assemblée des délégués est présidée par le Préfet statutaire, secondé d'un Vice-Président.

Mme Badoud relève que M. Rossat ayant démissionné du poste de Vice-Président, la Commune de Vuadens a proposé M. Daniel Tercier, Syndic.
Mme Badoud tient à remercier M. Rossat pour sa participation très active au sein de cette assemblée, laquelle se poursuit encore par la gestion du site Internet.

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité la nomination de M. Daniel Tercier au titre de Vice-Président de l'Assemblée des délégués Mobul.

6. Divers

6.1 Fréquence ligne 1 – Bulle - Riaz

M. Schwab demande si la ligne 1 Mobul, desservant Riaz, va offrir des meilleures dessertes au départ de la gare de Bulle au-delà de 20h00, assurant ainsi une continuité avec la ligne provenant de Berne - Fribourg. Il constate que durant les week-ends la ligne est prolongée jusqu'à 23h00 et qu'en semaine, les personnes revenant de leur travail et arrivant après 20h00 à Bulle doivent prendre un taxi ou aller à pied jusqu'à Riaz ; ce qui représente 40 minutes. Il rajoute que ces propos sont aussi ceux des citoyens qui rentrent du travail en soirée.

M. Hohl vérifie cette indication en se référant à l'horaire Mobul et répond qu'il y a un bus à 20h16 et un autre à 20h46, au départ de la gare de Bulle à destination de Riaz.

M. Schwab demande s'il est possible d'élargir l'offre plus tard, car ils sont quelques-uns à rentrer à pied.

M. Hohl est conscient qu'il y a plusieurs réclamations, la décision a déjà été prise pour 2015 et l'horaire va changer au 9 décembre 2014.

M. Schwab suppose que dès 2018, avec l'ouverture du nouveau CO de Riaz et les spectacles qui auront lieu, les dessertes vont certainement s'améliorer. Mais en attendant, Riaz est considérée comme la banlieue de Bulle et le fait que le village de Morlon soit desservi plus tard, cela ne passe pas bien.

M. Hohl contrôle à nouveau les horaires et constate qu'ils sont quasiment identiques pour Morlon ou Riaz.

M. le Préfet parle en tant que Président des Cycles d'orientation (CO), pour informer qu'en Comité il y a eu une proposition du Directeur afin d'éliminer les arrêts de bus qui ne sont plus utilisés en tant que tels. Le Comité a renoncé à cette décision, car il existe un problème de mobilité lors des spectacles, notamment en ce qui concerne les parkings.
Il y a de plus en plus de spectacles en soirée dans la salle du CO2, qui a une capacité de 800 personnes, donc plus de voitures que de places de parc disponibles. Les paysans des alentours se plaignent du parking sauvage, ce qui a fait l'objet de plusieurs séances. A moyen terme, on ne voit pas d'autres alternatives que de faciliter les transports en commun, à l'instar de Nuithonie où le billet d'entrée comprend le prix du bus.
Pourrait-on imaginer une desserte publique durant la saison culturelle, notamment pour les spectacles d'envergure ? D'autre part, le FC La Tour utilise également des places au CO2 lors de ses matchs et le service des bénévoles pour le parcage demande qu'une solution soit trouvée ; celle imaginée pour l'année prochaine c'est un transport public.

M. le Préfet suppose que les deux comités pourraient se rencontrer et envisager des collaborations, notamment au niveau financier.

Mme Badoud propose de discuter de cet objet au prochain comité de direction, afin de planifier ce service pour les années futures. Elle attire l'attention sur le fait qu'il faudrait aussi prévoir des parkings sur les lieux de prise en charge, car elle suppose que la clientèle provient essentiellement de la région.

M. Schwab rappelle qu'il y a déjà eu une discussion entre la Commune de Bulle et la commission d'aménagement au sujet d'un concept de stationnement global, ce pourrait être une piste à explorer pour toutes les communes alentours, avec un système payant. Il rajoute que si Mobul veut entrer en matière, la Commune de Riaz est favorable à une collaboration.

M. le Préfet estime que si l'on prévoit ce service pour les habitants de l'agglomération de Mobul, ce serait déjà bien, car ils représentent environ 60 % des spectateurs.

M. Schwab est d'avis que si l'on installe un système de parking payant, les personnes vont se grouper dans les voitures.

M. le Préfet rajoute que le parking du CO2 déborde systématiquement lors des spectacles, sans parler d'autres manifestations qui viennent se grever à cet endroit.

L'Assemblée des délégués prend acte de ces requêtes et le sujet sera abordé en Comité de direction.

M. le Préfet remercie les membres présents d'avoir assisté à cette Assemblée des délégués et lève la séance à 07h55 en prenant congé.

Bulle, le 23 octobre 2014

La Secrétaire
Solange Thorimbert

Le Président
Patrice BORCARD, Préfet

Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Pierre PYTHOUD, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communale du Pâquier
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz

- M. Jean HOHL, Ingénieur de la Ville de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Philippe WEBER, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens